#### UNIVERSITE DE STRASBOURG

### FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

M. CASTELLINO

MAI 2009

### 2<sup>e</sup> année Licence AES

### **COMPTABILITE DE GESTION**

Durée de l'épreuve : 3 heures.

SUJET SUR 2 PAGES

Calculatrice autorisée

IL SERA TENU COMPTE DU SOIN APPORTE A LA PRESENTATION DES TABLEAUX

Sujet I)

La société Alsacienne d'Eléments Spéciaux (AES) fabrique un produit P dont les coûts se décomposent ainsi en N.

#### - charges de fabrication :

\* directes variables unitaires : 20 €

\* indirectes variables unitaires : 10 € l'unité d'œuvre. Chaque produit P consomme 3 unités d'œuvre.

\* indirectes fixes : 198 000 €.

#### - charges de distribution :

10 % du prix de vente, qui est de 450 €.

La fabrication de 10 000 P est considérée comme le niveau d'activité normale.

#### Travail à faire:

- 1) Calculez le résultat N à activité normale, pour 10 000 P fabriqués et vendus. (1 point)
- 2) Si la production n'est que de 9 000 P dont 8 000 ont été vendus, présentez dans un tableau : (5 points)
- a) le résultat par la méthode du complet
- b) le résultat par la méthode de l'imputation rationnelle
- c) le coût de la sous-activité exclue du stock.
- 3) Présentez sous forme de comptes schématiques: (2 points)
- a) le compte de résultat de la comptabilité financière avec évaluation du stock en coût complet
- b) le compte de résultat de la comptabilité financière avec évaluation du stock conforme aux exigences du Plan Comptable en cas de sous-activité.
- 4) Justifiez la position du Plan Comptable. (1 point)

Sujet II )
Une entreprise fabrique et vend 3 articles A, B, C. Les données pour l'année N sont les suivantes :

	Α	В	С
Quantités .	10 000	22 000	20 000
Prix de vente	600,00	250,00	175,00
Coût variable unitaire	265,60	94,18	163,60

Les charges fixes totales s'élèvent à 2 700 000 €.

#### Travail à faire:

- 1) Présentez dans un tableau le compte de résultat différentiel (en milliers d'euros) (2 points)
- 2) Calculez le seuil de rentabilité global N (en milliers d'euros) (0,5 point)
- 3) Calculez le seuil de rentabilité par article, en quantité et en valeur (en milliers d'euros) (3 points)
- 4) Déterminez le point-mort de <u>l'article A</u>, sachant que son chiffre d'affaires se répartit irrégulièrement dans l'année de la façon suivante : (1,5 point)

	Chiffre of	d'affaires
	Trimestriel	Cumulé
1er trimestre	780 000	780 000
2è trimestre	1 296 000	2 076 000
3è trimestre	2 520 000	4 596 000
4è trimestre	1 404 000	6 000 000

- 5) A compter du 1<sup>er</sup> juillet N, un nouvel investissement entraînera une augmentation des charges fixes de 500 250 €. Le chiffre d'affaires annuel restera inchangé, mais en raison d'une baisse du coût variable le taux de marge sur coût variable global sera de 50 % après cette date.
- a) Calculez le nouveau seuil de rentabilité global après les changements du 1<sup>er</sup> juillet. On supposera pour cette question qu'au 1<sup>er</sup> juillet le chiffre d'affaires réalisé correspond à la moitié du chiffre d'affaires annuel. (2 points)
- b) A partir de la marge de sécurité, calculez le résultat annuel en tenant compte du changement intervenu au 1<sup>er</sup> juillet. (2 points)

Session de mai 2010

Durée 3 h Calculatrice autorisée

SUJET RECTO VERSO

### Sujet I (10 points)

On dispose pour l'année N des informations suivantes relatives à l'entreprise RSI (Roger Schneider Industrie) qui fabrique une gamme de produits P :

TABLEAU DES COÛTS, PRIX DE VENTE, ET QUANTITES VENDUES

	P1	P2	P3	P4	TOTAL
Prix de vente	40,00	38,20	36,40	31,20	
coût variable unitaire	30,80	33,40	31,20	32,00	
Quantités (lots)	2 250	2 750	5 000	7 500	17 500
Coûts fixes directs	12 555	12 445	9 600	14 400	49 000
Coûts fixes indirects					7 000

#### Travail demandé:

- 1) Présenter le calcul du résultat dans le tableau du compte de résultat différentiel (1,5 point)
- 2) Calculer le nouveau prix de vente qui permettrait à P4 de dégager un taux de marge sur coût variable égal à celui de P1, les quantités et le coût variable unitaire restant inchangés. (2 points)
- 3) En cas d'abandon du produit P4, calculer le seuil de rentabilité global de l'entreprise et les quantités de P1, P2, et P3 permettant de l'atteindre. (2,5 points)
- 4) Calculer le bénéfice maximum que l'on pourrait réaliser après abandon de P4 compte-tenu des contraintes suivantes :
- Les machines ont une capacité de production indifférenciée maximale de 18 000 lots.
- Le marché a une capacité maximale d'absorption de chaque produit de 5 500 lots de P1, 6 500 lots de P2, et 7 500 lots de P3. (2,5 points)
- 5) Un importateur demande à l'entreprise Roger Schneider Industrie de lui faire une offre de prix pour une commande exceptionnelle de 1 500 P1, pour laquelle l'entreprise devrait acquérir une machine spéciale d'une valeur de 6 000 €, non réutilisable pour la production normale. L'objectif de bénéfice sur cette commande étant de 4 800 €, à quel prix l'offre doit-elle être faite ? (1,5 point)

# Sujet II (3 points)

L'entreprise Optic Schneider (OS) fabrique des instruments optiques. Pour le mois de juin N, on a relevé les informations suivantes :

Production: 57 000 instruments OS Ventes: 54 000 instruments OS

Stock initial: 3 000 instruments OS contenant 60 000 € de coûts fixes

Marge sur coût variable des produits vendus : 2 936 000 €

Charges fixes de production : 1 200 000 € Charges fixes hors production: 900 000 €

Travail demandé: (3 points)

l'entreprise Optic Schneider calculant ses coûts selon la méthode du coût variable et valorisant ses stocks au CUMP, déterminer le résultat du mois de juin après rapprochement comptable, sachant qu'il existait au cours de ce mois :

- des charges exceptionnelles de 4 700 €

- des charges supplétives de 3 000 €

- 501 000 € de charges indirectes du centre Production, dont 500 000 € seulement ont été incorporés en raison d'une différence sur taux de cession

- une dotation abonnée aux amortissements de 1 800 € retenue pour 2 500 €.

# Sujet III (7 points)

Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'entreprise Christian pour les 4 trimestres de l'année N+1 est estimé à 200 000, 300 000, 400 000, et 150 000 € ; les charges variables respectivement à 160 000, 240 000, 320 000, et 120 000 €.

Les charges fixes annuelles de N+1 sont évaluées à 200 000 €.

#### Travail à faire:

- 1) Calculer le seuil de rentabilité et le point-mort (1,5 point)
- 2) Déterminer le chiffre d'affaires permettant de réaliser un bénéfice de 5 000 €. (1 point)
- 3) Calculer le résultat pour un seuil de rentabilité de 1 600 000 €, un taux de marge sur coût variable inchangé, le résultat étant égal à 4 % du chiffre d'affaires. (1,5 point)

L'entreprise Christian pose à présent l'hypothèse d'une mise en service le 1<sup>er</sup> octobre N+1 d'un investissement valant 800 000 €, qui serait amorti linéairement en 5 ans. Le chiffre d'affaires du 4è trimestre passerait dans ce cas à 300 000 € et les charges variables à 225 000 €.

#### Travail à faire:

- 4) Calculer le nouveau seuil de rentabilité. (2 points)
- 5) Calculer le résultat obtenu à partir de la marge de sécurité. (1 point)

#### UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

M. URBAN

MAI 2009

### 2<sup>e</sup> année Licence AES

# DROIT DU TRAVAIL

Durée de l'épreuve : 3 heures.

Traitez le cas pratique suivant :

Durant l'hiver 2008/2009 la crise économique a frappé durement l'entreprise GRANDBLOND (400 salariés, implantée à Saverne, fabrication de montres de luxe, trois syndicats représentatifs –CGT, SUD et FO- ayant chacun une section syndicale et un délégué syndical). Le directeur de l'entreprise, Monsieur Untereiner a renoncé à augmenter les salariés. Une restructuration assortie de projets de licenciements semble inéluctable. Mais, aucune procédure n'a encore été engagée.

Après concertation, les délégués syndicaux décident d'appeler à une grève pour dix jours à compter du 10 février 2009. Les revendications portent sur le maintien de l'emploi et pour une hausse des salaires. Monsieur UNTEREINER a refusé catégoriquement toute négociation. Dix salariés se mettent en grève le 10 février. Est-ce que cette grève est licite et est ce que l'employeur peut prendre des sanctions à l'égard des dix grévistes?

Sans attendre votre réponse, Monsieur Untereiner a engagé une procédure disciplinaire contre les dix grévistes. Cette initiative a suscité la colère des non grévistes qui se sont mis en grève illimité par solidarité avec les salariés menacés. Ils demandent l'interruption des poursuites disciplinaires. Est-ce que cette grève est licite ? Pourquoi ?

Monsieur Untereiner refuse d'interrompre la procédure et les salariés sont licenciés. Que peuvent entreprendre les salariés licenciés ?

Face à l'intransigeance de monsieur Untereiner, l'usine est alors occupée le 15 mars 2009 à l'appel de syndicats. Monsieur Untereiner vous demande quelle procédure suivre pour obtenir une décision de justice ordonnant l'expulsion des grévistes.

Le code du travail est autorisé

Université de Strasbourg Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion Madame BOUTON

MAI 2010

#### 2<sup>e</sup> année licence AES

#### DROIT DU TRAVAIL

Document autorisé : code du travail

Durée: 3 heures

Dans l'entreprise d'édition « ATOUTLIVRE », située dans la Drôme et occupant 110 salariés, Monsieur Alphonse, le chef d'entreprise, est confronté à certaines difficultés.

Les illustrations originales d'un ouvrage de géographie ayant disparu du placard du responsable de la section « monde», Monsieur Alphonse a ordonné une fouille des casiers de tous les membres du personnel en présence de Monsieur Germain, délégué syndical. Madame Sophie s'étant opposée à cette mesure et à l'ouverture de son casier, l'employeur l'a convoquée le jour même à un entretien préalable à une sanction. Six jours après le déroulement de cet entretien, elle a reçu par lettre recommandée avec avis de réception la notification de la sanction à savoir trois jours de mise à pied. Madame Sophie est opposée à cette sanction. Elle s'est d'ailleurs rendue dans l'entreprise durant son temps de mise à pied pour participer à la réunion mensuelle des délégués du personnel, fonction qu'elle occupe depuis déjà plusieurs années. Conseillez Madame Sophie.

Afin d'être plus compétitif, Monsieur Alphonse veut instituer un nouveau système de reproduction des ouvrages fondé sur une technologie de pointe associant ordinateur, laser et autres. Pour ce faire, il a fait appel à l'entreprise « INFONEW » qui fournira le matériel et enverra un expert afin de former les salariés aux nouvelles machines. Monsieur Léon, secrétaire général du comité d'entreprise a, au nom de ce dernier, porté plainte pour entrave, l'employeur n'ayant pas consulté ce comité.

Monsieur Jorgen, autre membre de ce comité, ayant entendu parler de ce projet par des bruits de couloir a voulu mettre en œuvre ses quelques compétences en informatique. Il a donc, de son propre chef, travaillé sur la mise en place d'un nouveau système, dépassant ainsi son crédit d'heures. L'employeur a refusé de lui payer les cinq heures de délégation supplémentaires réclamées, invoquant que le comité n'ayant pas les informations, Monsieur Jorgen n'avait pas à se préoccuper de cette question. Conseillez Monsieur Jorgen et Monsieur Alphonse.

Enfin les salariés ont découvert, avant la semaine de fermeture annuelle à Pâques, la suppression de la prime de printemps, prime de 100 euros, que l'employeur leur versait depuis déjà sept ans, à tous et systématiquement. Ils ont alors décidé de faire grève le lendemain de la réouverture de l'entreprise. Après avoir fait connaître à l'employeur leur volonté de voir verser cette prime, ils ont tous cessé le travail pendant une journée sauf Madame Florence qui a simplement ralenti sa cadence, réalisant les cartons d'expédition très lentement. Ils menacent de recommencer leur mouvement s'ils n'obtiennent pas satisfaction. Monsieur Alphonse est furieux. Conseillez-le ainsi que tous les salariés.

Extraits du règlement intérieur de l'entreprise « ATOUTLIVRE »

Art 15 : « En cas de disparition de matériel, une fouille des casiers des salariés peut être effectuée. Les salariés en sont préalablement avertis. L'ouverture ne peut avoir lieu qu'en présence du salarié ou d'un représentant du personnel».

Extraits de la Convention collective du livre

Art. 23 : « Dans le cadre de la procédure disciplinaire, pour toute mesure autre qu'un blâme, le salarié doit être entendu par une commission ad hoc qui donne un avis sur la question ».

#### FACULTE DE DROIT DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

#### L2 AES - GESTION FINANCIERE

Session juin 2009

Sujet sur 1 page

#### M. Alexandre DUONG

Matériel et documents autorisés

- Calculatrice

Durée: 1 heure

#### Exercice 1.

Une entreprise a réalisé un investissement de 347 000 € dont la durée de vie est de 5 ans. Les flux nets annuels prévus s'élèvent à 100 000 € par an pour les 4 premières années et à 154 000 € pour la dernière.

#### Travail demandé:

- 1. Calculer la VAN au taux de 10 %, l'indice de profitabilité, le TRI et le délai de récupération du capital investi.
- 2. Expliquer ce que représentent la VAN, l'indice de profitabilité et le TRI

#### Exercice 2.

Vous êtes chargé(e) de préparer le tableau de financement de la société qui vous emploie. Dans cette optique, vous notez quelle rubrique du tableau de financement ( première partie ) est concernée par les opérations suivantes :

- 1. encaissement d'une subvention d'investissement
- 2. acquisition de titres de participation
- 3. augmentation du capital par incorporation de réserves
- 4. encaissement correspondant au remboursement d'un prêt
- 5. cession de titres de participation
- 6. attribution d'un prêt à un salarié
- 7. remboursement d'un emprunt
- 8. augmentation de capital par apport en numéraire
- 9. distribution d'un dividende du résultat de l'exercice N-1.

#### L2 AES

#### Gestion financière. Session juin 2010

M. Alexandre DUONG

Sujet sur 2 pages

Durée: 1 heure

Matériel autorisé : Calculatrice

Vous disposez en annexe des états financiers synthétiques de la société AEUESSE SARL.

#### Travail à faire:

- 1. Calculer la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de cette société en 2009. Analyser cette variation
- 2. Calculer l'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2009.
- 3. Calculer l'excédent sur opération et l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE) dégagés en 2009. Que représente chacun de ces excédents.
- 4. Calculer la variation de trésorerie de l'exercice. Sans faire les calculs, expliquer quels sont les flux de trésorerie qui expliquent la différence entre l'ETE et la variation de trésorerie de l'exercice.

#### **ANNEXE**

BILAN AU 31/12/2008

	Brut	A et D	Net		
Immobilisations incorporelles	50	30	20	Capital	500
Immobilisations corporelles	680	500	180	Réserves	70
Immobilisations financières	270	50	220	Résultat de l'exercice	40
Stocks	100	30	70	Provisions pour risque	30
			0	Provisions pour charges	25
Créances d'exploitation	405	85	320	- <del>-</del>	
Créances hors exploitation	150		150	Emprunt obligataire	200
			0	Emprunts et dettes auprès des	
			0	établissements de crédit	100
Valeurs mobilières de placement	80		80		
Disponibilités	70		70	Dettes fournisseurs	100
•				Dettes fiscales et sociales	28
				Dettes diverses	17
Total	1805	695	1110	Total	1110

BILAN AU 31/12/2009

		DIDITIO 31	71272007		
	Brut	A et D	Net		
Immobilisations incorporelles	50	40	10	Capital	600
Immobilisations corporelles	1000	500	500	Réserves	90
Immobilisations financières	350	50	300	Résultat de l'exercice	30
Stocks	120	30	90	Provisions pour risque	20
			0	Provisions pour charges	40
Créances d'exploitation	505	90	415		
Créances hors exploitation	180		180	Emprunt obligataire	400
			0	Emprunts et dettes auprès des	
			0	établissements de crédit *	210
Valeurs mobilières de placement	50		50		
Disponibilités	5		5	Dettes fournisseurs	120
				Dettes fiscales et sociales	30
				Dettes diverses	10
Total	2260	710	1550	Total	1550

<sup>\*</sup> dont concours bancaires : 30

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2009

Total	1541	Total	1541
Résultat de l'exercice	30		
Impôt sur les bénéfices	28		
Participation des salariés	3		
, 05,10		I CLA	· · · · · ·
VCEAC		PCEA	8
Charges financières	70	Produits financiers	12
Dotations	130		
Charges de personnel	340		
Impôts taxes et vers. Assimilés	20		
Services extérieurs	230		
Achats non stockés	100	Reprises sur provisions	20
Variation de stocks d'approvisionnements	-10	Production immobilisée	
Achats stockés d'approvisionnement	400	Production stockée	
Variation de stocks de marchandises	-10	Production vendue	1000
Achats de marchandises	200	Ventes de marchandises	501

#### UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

Mme NORD-WAGNER

MAI 2009

# 2<sup>e</sup> année licence AES

### **DROIT CIVIL**

Durée de l'épreuve : 1 heure.

#### Répondre aux questions suivantes :

- 1) L'enrichissement sans cause
- 2) François rentre chez lui après une journée de dur labeur. Il est 21 heures, il fait nuit. Alors qu'il se trouve sur l'autoroute, il voir surgir devant lui une silhouette qui traverse à pied la voie. Il s'agit de Jeanine, 90 ans qui utilise ce raccourci pour rentrer chez elle après une soirée passée à jouer au loto. François ne peut malheureusement pas l'éviter et il la renverse. Jeanine est gravement blessée.

La responsabilité de François peut-elle être engagée ? Sur quel fondement ? A-t-il un moyen de s'exonérer de celle-ci ? Expliquez

Document autorisé : Aucun

Mme RZEPECKI

MAI 2010

# 2<sup>e</sup> année licence AES

# **DROIT CIVIL**

Durée de l'épreuve : 1 heure.

# Traitez les trois questions suivantes :

- 1. La théorie des risques
- 2. L'obligation de sécurité du vendeur
- 3. L'évolution de la responsabilité des parents du fait de leurs enfants

Code civil autorisé

**Mme RZEPECKI** 

MAI 2010

# 2<sup>e</sup> année licence AES

### **DROIT CIVIL**

Durée de l'épreuve : 20 minutes.

#### SUJET:

Luc, 13 ans, est inscrit dans un club de tennis. Au cours d'une compétition, il blesse par mégarde son adversaire à l'oeil.

Listez toutes les actions ouvertes à la victime et indiquez leur fondement. Déterminez l'action la plus intéressante et justifiez-vous.

Code civil autorisé

M. VONAU

MAI 2009

# 2<sup>e</sup> année licence AES

# HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ESPACE EUROPEEN

Durée de l'épi	reuve : 1 heure.	
Traitez les	quatre questions suivantes :	
	1° Le changement de politique économique en Angleterre apr	ès 1918. (4 points)
	2° Les causes de l'inflation de 1922-23 en Allemagne.	(4 points)
	3° Les accords du Latran (11 février 1929).	(6 points)
	4° La politique économique menée en Allemagne entre 1933 e les effets de la crise de 1929.	t 1936 pour résorber (6 points)

M. VONAU

MAI 2009

# 2<sup>e</sup> année licence AES

# HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ESPACE EUROPEEN

Durée de l'épreuve : 1 heure.			
Traitez les qu	atre questions suivantes :		
1°	Le changement de politique économique en Angleterre apre	ès 1918. (4 points)	
2°	Les causes de l'inflation de 1922-23 en Allemagne.	(4 points)	
3°	Les accords du Latran (11 février 1929).	(6 points)	
<b>4°</b>	La politique économique menée en Allemagne entre 1933 e les effets de la crise de 1929.	t 1936 pour résorber (6 points)	

Mai 2010

**Mme DRAND** 

# 2ème année Licence A.E.S.

#### Semestre 4

# Histoire socio-économique de l'espace européen (1914-2000)

Durée de l'épreuve : 1 heure Aucun document n'est autorisé.

- -Traitez les trois sujets suivants :
- 1. Quels ont été les facteurs de la croissance économique durant la période des Trente Glorieuses ? (10 points)
- 2. Comment les pays européens ont-ils financé les dépenses liées à la Première guerre mondiale ? (7 points)
- 3. Quelles sont les trois mesures mises en place par le gouvernement du Front Populaire pour permettre une augmentation de la production et une réduction du taux de chômage ? (3 points)

#### UNIVERSITE de STRASBOURG FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

### **ECONOMIE EUROPENNE**

Cours: R. Kahn & A. François

Année universitaire 2009-2010 Licence AES Management, Deuxième année- Semestre 2

#### SESSION de mai 2010

Documents autorisés : Aucun - Durée de l'épreuve : trente minutes Noircissez la case correspondant à la bonne réponse. Une seule réponse est demandée par question.

Barème : Réponse juste = +1 pt / Absence de réponse ou Réponse fausse ou incomplète = Opt

Numéro de la Question	Question	Propositions de réponse
1	L'OECE, le Conseil de l'Europe et la Cour Européenne des Droits de l'Homme (tous crées entre 1948 et 1950), sont des organismes européens :	A: de politique commune B: de convergence institutionnelle C: fédéraux D: supranationaux E: intergouvernementaux
2	Le nombre de députés au Parlement européen est actuellement de :	A: 803 B: 785 C: 736 D: 612
3	Un abus de position dominante peut provenir:	A: d'un marché de concurrence monopolistique B: d'une entente sur un oligopole C: d'un marché concurrentiel D: d'une entente sur un monopole
4	Le solde du compte financier dans le SEC 95 est :	A: la capacité ou le besoin de financement B: l'épargne brute C: le solde des créances et dettes D: l'excédent brut d'exploitation
5	L'intégration régionale la plus aboutie est :	A: la zone de libre échange B: l'ALENA C: l'union économique et monétaire D: le marché commun E: l'ASEAN
6	La fonction : $f(\lambda . K, \lambda . L) = \lambda^m . f(K, L)$ si m est supérieur à 1, est une fonction :	A: caractérisée par des rendements croissants B: caractérisée par des économies d'échelle C: homogène de degré λ D: caractérisée par des rendements d'échelle constants E: homogène positive
7	Le PIB exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne occupée par rapport à UE-27 (UE-27 = 100) est un indicateur européen :	A: du pouvoir d'achat B: de productivité de la main d'oeuvre C: de parité du pouvoir d'achat D: de richesse nationale
8	La définition suivante du PIB : PIB = CF + FBCF + VS + EX + AOV – IM correspond à sa définition dans l'optique :	A : de l'investissement B : du revenu C : de la production D : de la dépense
9	La dépense intérieure brute de R & D (DIRD) rapportée au PIB est un indicateur européen :	A : microéconomique B : structurel C : conjoncturel D : de performance économique

10		A: fixe librement ses prix
10		B: transmet librement ses informations
		C: fixe librement ses quantités
	Sur un marché de concurrence pure et parfaite la	D : différencie librement ses produits
	firme:	E: fixe librement ses prix et ses quantités
11		A : situation de libre-échange
• •	Le surplus des consommateurs et le surplus total sont	B: situation d'autarcie
	maximum en	C : situation avec barrières douanières
12		A : les pays soient ouverts au commerce et échangen
		peu
		B : le pays soient ouverts au commerce et échangent
		beaucoup
	Pour qu'une zone monétaire soit optimale, il faut que	C: les pays soient peu ouverts au commerce et
		échangent peu
		D: le pays soient peu ouverts au commerce et
		échangent beaucoup
13		A : positive et associé au défaut de paiement d'un
	Il existe une externalité entre les états participant à	état
	une union monétaire	B: négative et associé au défaut de paiement d'un
	and anton moneyand	état
1.4		A : emprunter sur les marchés financiers
14		B: demander un crédit à la banque centrale
	Pour financer son déficit public, un état peut le	C : emprunter auprès des ménages
	monétiser, c'est-à-dire	D : emprunter auprès d'un autre état ou organisme
		(FMI, Banque mondiale, etc.)
15		A : un marché commun avec des taux de change
13		fixes ou une monnaie unique
		B : une union économique avec des politiques
	Une union monétaire c'est	économiques communes
		C : une zone de libre échange avec une mobilité des
		facteurs
16		A : plus la décision est centralisée et plus elle sera
10		efficace grâce à une meilleure information
	with the second	B: plus la décision est décentralisée et plus elle sera
	Les théories du fédéralisme fiscal nous apprennent	efficace grâce à une meilleure information
	que	C : plus la décision est centralisée et moins elle sera
	•	efficace grâce à une meilleure information
		D : plus la décision est décentralisée et moins elle
		sera efficace grâce à une meilleure information
17		A : plus la décision est centralisée et plus elle sera
		efficace du fait de la prise en compte des économies
		d'échelle
		B : plus la décision est décentralisée et plus elle sera
		efficace du fait de la prise en compte des économies
	Les théories du fédéralisme fiscal nous apprennent	d'échelle
	que	C : plus la décision est centralisée et plus elle sera
	}	efficace du fait de la prise en compte des
		déséconomies d'échelle
		D : plus la décision est décentralisée et plus elle sera
		efficace du fait de la prise en compte des
		déséconomies d'échelle
18		A: à taux de change plutôt fixe
	La caisse d'émission est un régime de change	B: à taux de change plutôt flexible
		C: ni l'un ni l'autre
19		A : le mieux rempli par l'union monétaire
		européenne
	Le critère de mobilité du travail est le critère d'une	B: le moins bien rempli par l'union monétaire
	zone monétaire optimale	européenne
		C : qui va s'améliorer avec le fonctionnement de la
		zone euro
20		A : la création de trafic est supérieure au
		détournement de trafic
	Une union douanière a un effet économique bénéfique	B : la création de trafic est inférieure au
	si	détournement de trafic
		C: la création de trafic est équivalente au
	1	détournement de trafic

#### L2 AES - COMPTABILITE DES SOCIETES

Session juin 2009

Sujet sur 1 page

#### M. Alexandre DUONG

Matériel et documents autorisés

- Calculatrice
- Liste des comptes du PCG

Durée: 1 heure

#### 1. Constitution d'une société

- 1.1. Trois entrepreneurs envisagent de constituer une SARL. Vous leur précisez :
  - o les différents types d'apports possibles ;
- 1.2. Le 1 juillet 2009, MM. Lemoine, Adler et Cali forment la société LAC, SARL au capital de 45 000 € ( 450 parts sociales de 100 € chacune). MM. Lemoine et Adler apportent chacun 20 000 € en numéraire qu'ils déposent sur le compte de la société en formation. M. Cali apporte du matériel informatique évalué globalement à 5 000 €. Les frais de constitution se sont élevés à :

- honoraires: 1 000 € HT
- annonce légale : 120 € HT
- frais de formalités : 90 € ( non soumis à TVA ).

Tous ces frais sont réglés le 20 juillet par chèque. Il est précisé que la société est assujettie à la TVA et les frais de constitution sont enregistrés en charges de l'exercice.

Enregistrer les opérations de constitution dans les comptes de la société.

#### 2. Augmentation de capital

Le conseil d'administration de la SA Alpha dont le capital est constitué de 4 000 actions de 500 € entièrement libérées, envisage de procéder à une augmentation de capital. Il s'agit de faire entrer dans le capital le principal fournisseur de la société à savoir la SA Bêta. Cette dernière possède une créance de 300 000 € sur Alpha. Alpha a proposé à Bêta d'enter dans son capital pour solder la dette et trouver des synergies liées à ce partenariat. Projet du conseil d'administration : la société va émettre 400 actions nouvelles à 750 € l'action, entièrement réservées à la société Bêta. L'action de la société Alpha a été estimée à 800 € avant cette opération.

#### Travail demandé:

- enregistrer cette augmentation de capital
- calculer et expliquer le « préjudice » subi par les anciens actionnaires
- quelle protection est prévue par la loi pour éviter que les anciens actionnaires subissent ce préjudice ?

#### L2 AES

#### COMPTABILITE DES SOCIETES Session juin 2010

#### M. Alexandre DUONG

Sujet sur 1 page

Matériel et documents autorisés

- Calculatrice

- Liste des comptes du PCG

Durée: 1 heure

#### Exercice 1 : Affectation du résultat

Une SAS dont l'exercice coïncide avec l'année civile a réalisé en 2009 un résultat de 123 457 €. Le capital de cette société est détenu pour 20 % par M. Schmitt et pour 80 % par la SARL Schmitt, société soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes de capitaux propres au 31/12/2009, avant affectation du résultat sont les suivants :

Capital: 40 000 €
 Réserve légale: 3 240 €
 Réserve facultative: 22 137 €
 Report à nouveau: -1 256 €

L'assemblée générale du 10 mai 2010 décide de répartir le résultat de la façon suivante : Dotation à la réserve légale, distribution d'un dividende de 100 000 €, le solde étant reporté à nouveau.

- 1. Présenter sous forme d'un tableau, la répartition du résultat
- 2. Comptabiliser l'affectation de ce résultat
- 3. Comment sera imposé ce dividende entre les mains des 2 associés ? ( la SARL Schmitt applique le régime fiscal mère-fille )
- 4. Comptabiliser le dividende perçu dans le SARL Schmitt.

#### Exercice 2: Augmentation de capital

Le conseil d'administration de la SA DMS dont le capital est constitué de 4 000 actions de 500 € entièrement libérées, envisage de procéder à une augmentation de capital. Il s'agit de faire entrer dans le capital le principal fournisseur de la société à savoir la SA INEX. Cette dernière possède une créance de 250 000 € sur DMS. DMS a proposé à INEX d'enter dans son capital pour solder la dette et trouver de nouvelles synergies grâce à ce partenariat. Le projet du conseil d'administration est le suivant: la société va émettre 400 actions nouvelles, entièrement réservées à la société INEX. L'action de la société DMS a été estimée à 700 € avant cette opération.

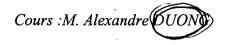
- 1. Enregistrer cette augmentation de capital
- 2. Calculer et expliquer le « préjudice » subi par les anciens actionnaires
- 3. Quelle protection est prévue par la loi pour éviter que les anciens actionnaires subissent un tel préjudice ? Qu'en est-il dans le cas présent ?

#### (1562 (1012 1912

# UNIVERSITE de STRASBOURG FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION 10-12

(O13

#### **COMPTABILITE DES SOCIETES 1**



Année universitaire 2009-2010 Licence AES Deuxième année - Semestre 4

#### SESSION de JUIN 2010

Documents autorisés : Aucun

**SUJET RECTO VERSO** 

Durée de l'épreuve : trente minutes

Noircissez la case correspondant à la bonne réponse. Parfois plusieurs réponses sont possibles, en ce cas noircissez les cases correspondant aux bonnes réponses.

Barème: Réponse juste = +1 pt/Absence de réponse = 0 / Réponse fausse ou incomplète = 0

Numéro de la question	Question	Propositions de réponse
1	Lors de la constitution d'une SARL,	A : immédiatement et intégralement libéré
	le capital doit être :	B : immédiatement et intégralement libéré pour les apports en numéraire
		C : immédiatement et intégralement libéré pour les apports en nature
•		D : libéré de 20 % au moins pour les apports en numéraire
2	Le capital social d'une SARL doit	A : égal à 7 500 €
	être au minimum :	B : égal à 37 000 €
		C : égal à 1 €
		D: il n'existe pas de minimum légal
3	Le capital social d'une SAS doit être	A : égal à 7 500 €
	au minimum:	B : égal à 37 000 €
		C : égal à 1 €
		D: il n'existe pas de minimum légal
4	Lors de la constitution d'une SARL,	A: 1013 et 1011
	lorsque le capital est apporté en	B: 1013 et 1011 et 512
	numéraire et qu'il est intégralement et	C: 1013 et 109 et 512
	immédiatement libéré ; on utilisera les	D: 1013 et 512
	comptes suivants:	
5	Lors de la constitution d'une SAS	A: 1013 et 1011
:	avec apports en numéraire	B: 1013 et 512 et 109 et 1012
	partiellement libérés et apports en	C: 1011 et 109
	nature, on utilisera les comptes:	D: 4566 et 109 et 1013
6	Lors d'une opération d'augmentation	A : protège les anciens associés
10	de capital, le droit préférentiel de	B: est enregistré au compte 1041
$\mathcal{V}$	souscription:	C: existe toujours même si sa valeur est nulle
		D : protège les nouveaux associés
7	Le droit préférentiel de souscription a	A : la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale d'une action
	une valeur théorique égale à :	B: la perte de valeur de l'action suite à l'augmentation de capital
		C: la perte de valeur de l'action car le prix d'émission est inférieur à la
		valeur de l'action avant l'augmentation de capital
		D : l'augmentation de valeur de l'action car le prix d'émission est supérieur à
		la valeur de l'action avant l'augmentation de capital
8	Lors d'une augmentation de capital	A: protège les anciens associés
<b>,</b> -	par incorporation de réserves, le droit	B: est enregistré au compte 1041
$\mathcal{L}$	d'attribution :	C: existe toujours même si sa valeur est nulle
(		D : protège les nouveaux associés

9	La valeur mathématique du titre d'	A : du montant des conitaux
7	La valeur mathématique du titre d'une	A: du montant des capitaux propres
	société tient compte :	B : des plus ou moins values latentes sur actifs C : de la rentabilité de la société
10	T 2: A: 1	D : des passifs latents
10	L'impôt sur les sociétés :	A : est une charge de la société
	. •	B : est déductible du résultat fiscal de la société
		C : n'est pas déductible du résultat fiscal
		D : n'est pas une charge pour la société
11	Les acomptes d'impôt sur les	A: sont payés trimestriellement
	sociétés :	B: sont comptabilisés dans les comptes 695 et 444
		C : sont comptabilisés dans les comptes 512 et 444
		D : s'élèvent au quart de l'impôt de l'exercice précédent (chaque acompte)
12	Le résultat fiscal d'une société	A : est égal au résultat net comptable de la société
	soumise à l'impôt sur les sociétés :	B: est égal au résultat comptable avant impôt
		C : est égal à 38 120 €
		D : est lié au résultat comptable sans être forcément égal à celui-ci
13	Un compte courant d'associé dans	A : doit toujours être débiteur
	une société de capitaux :	B : représente une créance de l'associé envers la société
		C : représente une dette de la société envers l'associé
		D : constitue une charge pour la société
14	Dans une société, un compte courant	A : un apport en capital à la société
	d'associé enregistre les opérations	B : une avance de trésorerie faite par un associé à la société
	suivantes:	C : le paiement d'une charge de la société par un associé
		D : l'octroi d'un prêt à un salarié
15	Dans une société, un compte courant	A : l'obtention d'un prêt accordé par la maison mère
	d'associé enregistre les opérations	B: les intérêts versés en rémunération des avances consenties par les associés
	suivantes	C : les dividendes qui seront versés aux associés
		D : les découverts des comptes courants
16	Les comptes courants d'associés :	A : peuvent être rémunérés
		B : doivent être rémunérés
		C : doivent être rémunérés à un taux fixé par décret
		D : doivent être bloqués pour être rémunérés
17	Une avance de trésorerie faite par un	A: 512 et 164
1,	associé à la société se comptabilise	B: 512 et 455
	dans les comptes suivants :	C: 512 et 451
	dans les comptes survants.	D: 66 et 512
18	L'impôt sur les sociétés se calcule de	A : résultat fiscal * 33,1/3 %
10	la façon suivante :	B: (résultat comptable + réintégrations extra comptables – déductions extra
	la laçon survante.	comptables) * 33,1/3 %
		C: résultat comptable * 33,1/3%
		D: (résultat comptable - réintégrations extra comptables + déductions extra
		comptables) * 33,1/3 %
19	Le taux réduit d'impôt sur les	A: est égal à 15%
17	sociétés :	B: est applicable à toutes les sociétés soumises à cet impôt dans la limite de
	Societes.	38 120 €
		C : est applicable aux sociétés déficitaires dans la limite de 38 120 €
		" <del>"</del>
		D : s'applique au moment du calcul des acomptes des sociétés qui peuvent bénéficier de ce taux
20	T = divide d = t = 1 ////	
20	Les dividendes versés par les sociétés	A : sont toujours soumis à l'impôt sur le revenu
	soumises à l'impôt sur les sociétés :	B: sont toujours soumis aux contributions sociales
		C: sont soumis à l'impôt sur les sociétés si le bénéficiaire relève de cet impôt
		D: bénéficient d'un crédit d'impôt lorsque le bénéficiaire relève du « régime
		mère-fille »

M. MEYER-WAARDEN

MAI 2010

### 2<sup>e</sup> année Licence AES

### **MARKETING 2**

Durée: 1h

Document(s) autorisé(s) :Non

Matériel autorisé : Non

#### Questions

- 1. Comment définissez-vous la satisfaction ? (1 point)
- 2. Citez et décrivez les 3 stratégies de distribution ! Donnez pour chaque stratégie un exemple d'entreprise ou de secteur ! (3 points)
- 3. Définissez le marketing « One-to-One ? (1 point)
- 4. Définissez le capital marque ? Citez une marque avec un capital marque élevé! (3 points)
- 5. Que désigne le positionnement d'une marque ? (2 points)
- 6. Qu'est-ce un assortiment de produits ? (1 point)
- 7. Qu'est-ce un prix d'écrémage ? Dans quelles conditions se justifie-t-il un prix d'écrémage ? Quel secteur le pratique ? (3 points)
- 8. Qu'est-ce le « yield management » ? Quel secteur le pratique ? (3 points)
- 9. Que signifie forte sensibilité au prix ? (1 point)
- 10. Lors de la détermination des prix, quelle est la variable qui permettra d'établir le prix plafond ? (1 point)
- 11. Lors de la détermination des prix, quelle est la variable qui permettra d'établir le prix minimal ? (1 point)

Bon courage!

Mme RAMAMBASON-VAUCHELLE

MAI 2010

### 2<sup>e</sup> année licence DROIT et AES

### VIE POLITIQUE CONTEMPORAINE

Durée de l'épreuve : 1 heure.

#### Traitez les deux questions suivantes :

Sujet n°1 : Quelles sont les trois étapes d'instauration du régime de Vichy?

#### Sujet n°2:

Vous proposerez un commentaire <u>en 250 mots environ</u> de la première affiche de campagne de Ségolène Royal pour les présidentielles de 2007 (voir reproduction ci-dessous) :

